

benjamin COIFFARD



POUR SAINT-ÉGRÈVE

Chères Saint-Égrévoises, chers Saint-Égrévois,
Mon engagement politique ne date pas d'hier et a débuté dès 2008. Ainsi, depuis 18 ans, j'ai développé ma connaissance des dossiers liés à notre commune en y mettant toutes mes forces et convictions pour défendre vos intérêts.

D'abord, élu à la jeunesse, j'ai participé à la création du service municipal jeunesse et de son bâtiment "Le Patio", dont le dynamisme et l'utilité ne sont plus à démontrer.

Comme adjoint au maire délégué aux travaux ensuite, j'ai construit mon action sur le travail de terrain, la proximité et la nécessité d'aboutir à des solutions concrètes pour les Saint-Égrévoises et Saint-Égrévois.

Devenu adjoint au maire délégué aux finances, j'ai pris connaissance de toutes les capacités financières de la ville de Saint-Égrève, avec ses atouts et ses points d'attention.

Enfin, depuis 2020, en tant qu'élu d'opposition, j'ai analysé avec mon équipe les décisions de la majorité sortante actuelle. Nous nous sommes toujours exprimés sans complaisance tout en étant forces de propositions, avec pour seule préoccupation votre intérêt en tant qu'habitants.

Dans le même temps, je siégeais à la Métropole de Grenoble. Les dossiers que j'ai eu la chance de traiter permettront entre autres l'implantation à Saint-Égrève d'un pôle de développement industriel hautement qualitatif, dont les travaux vont commencer prochainement.

En tant que Maire, j'aurai à cœur de conserver et développer tous les atouts de notre commune pour que vous viviez sereinement.

Avec moi, c'est une équipe de citoyens engagés qui se présente à vos suffrages. Une équipe riche de la diversité de ses âges, de ses parcours et de ses sensibilités. Libérée de toute idéologie, elle est portée par des valeurs fortes : le pragmatisme, le sens des responsabilités et l'envie d'agir concrètement au service de tous.



Florine
PENOT
35 ans

PRÉDIEU



Jean-Jacques
MARCHAIS
67 ans

PONT-DE-VEUCE



Fabienne
COZZI
71 ans

PONT-DE-VEUCE



Pascal
RABY
46 ans

CHAMPAVIOTTE



Muriel
DUPONT
51 ans

BARNAVE



Gilbert
PRECZ
70 ans

FIANCEY



Céline
BRAZZOTTO
52 ans

LA GARE



Frédéric
SFORZA
55 ans

LES MOUTONNÉES



Françoise
OUGIER
71 ans

BARNAVE



Sébastien
BEC
31 ans

BARNAVE



Adeline
PERROUD
53 ans

LA MONTA



Pascal
de FILIPPIS
62 ans

LES MOUTONNÉES



Makaman
BESSAYE
49 ans

LA MONTA



Jules-Alexis
CYPRIENNE
18 ans

LE MURET



Pascale
CHIROUZE
58 ans

FIANCEY



Thierry
MOROT
60 ans

LES MOUTONNÉES



Marie-Christine
VAUCHIER
68 ans

VISANCOURT



Gaspard
PEETERS
19 ans

CHAMPAVIOTTE



Marie-Noëlle
BROQUIN
72 ans

LE FAUBOURG



Michel
GIROUTRU
83 ans

PRÉDIEU



Sandra
BONDA
46 ans

LA GARE



Baptiste
de FILIPPIS
22 ans

LES MOUTONNÉES



Véronique
BRUN
64 ans

LA MONTA



Michel
TERRAZ
61 ans

LA MONTA



Edith
CARRAZ
64 ans

LA MONTA



Daniel
SAVOYET
66 ans

LE MURET



Véronique
JAUBERT
63 ans

PONT-DE-VEUCE



Yves
BONDA
46 ans

LA GARE



Delphine
RABY-GONNON
45 ans

CHAMPAVIOTTE



Dominique
LALLEMENT
72 ans

BARNAVE



Sandra
IANNELLO
33 ans

BARNAVE



David-
Alexandre
DELALANDE
54 ans

LA MONTA



POUR SAINT-ÉGRÈVE

DERNIÈRES RÉUNIONS PUBLIQUES

Vendredi 6 mars -18h30 - MSF - rue de la Gare (salle Safran)

Jeudi 12 mars -18h30 - Rochepleine (restaurant scolaire)

NOTRE PROGRAMME

ENGAGEMENT N°1

RENFORCER LA SÉCURITÉ

- Augmenter les effectifs et armer la police municipale.
- Revenir sur l'extinction de l'éclairage public la nuit.
- Reprendre le programme de vidéoprotection mis en pause lors du mandat actuel.

ENGAGEMENT N°3

REPRENDRE LA MAIN SUR L'URBANISATION

- Mettre en place un PLU stratégique pour l'opposer aux promoteurs immobiliers.
- Préserver l'esprit "ville à la campagne" de notre commune.
- Travailler avec la Métro pour améliorer l'aménagement des voiries (La Monta, Les Moutonnées, Champaviotte, ...).

ENGAGEMENT N°5

ANTICIPER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Adapter et aménager les bâtiments et espaces publics aux fortes chaleurs, sans parti pris idéologique et dogmatique sur les solutions techniques à retenir : notre plan "bâtiment fraîcheur".
- Étudier la possibilité d'ouvrir ces espaces fraîcheur, comme les écoles, aux habitants l'été.
- Lancer les travaux de l'école Rochepleine.

ENGAGEMENT N°7

DYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE ET LE COMMERCE

- Dédier un poste d'adjoint au maire délégué à cette thématique.
- Favoriser les interactions entre les acteurs économiques de la commune et le milieu associatif.
- Être à l'écoute des attentes des entreprises et commerçants.

ENGAGEMENT N°9

SOUTENIR L'ACTIVITÉ SPORTIVE SUR LA COMMUNE

- Construire un nouveau gymnase, réclamé de longue date par les associations sportives.
- Offrir de nouveaux créneaux d'accessibilité.
- Équilibrer le sport-loisir et la compétition.

ENGAGEMENT N°2

ÊTRE À VOTRE ÉCOUTE ET VOUS RENDRE COMPTE DE NOTRE ACTION

- Multiplier les temps de rencontre directs entre le maire et les habitants (permanence du maire, visites de quartier, rendez-vous bilatéraux...).
- Faire un bilan annuel de nos actions en réunion publique.
- Apporter systématiquement une réponse adaptée à vos demandes.

ENGAGEMENT N°4

ADAPTER LA VILLE À TOUTES ET TOUS

- Créer un comité usagers pour tester l'accessibilité des bâtiments publics.
- Maintenir le niveau de service actuel du CCAS, notamment en termes d'animations à destination des familles et des seniors.
- Redonner de l'élan aux clubs seniors, par exemple avec la mise à disposition de nouveaux espaces.

ENGAGEMENT N°6

NE PAS AUGMENTER LES IMPÔTS LOCAUX

- Gérer de façon responsable le budget communal, en ayant recours notamment à de la prévision pluriannuelle pour les projets d'investissement.
- Maintenir à son niveau actuel le taux communal de la taxe foncière.

ENGAGEMENT N°8

RENFORCER LES ANIMATIONS ET L'OFFRE CULTURELLE À DESTINATION DES JEUNES ADULTES

- Étendre les compétences du pôle Jeunesse aux 18-25 ans pour les accompagner dans l'entrée de la vie adulte.
- Maintenir le haut niveau d'offre culturelle de la commune.

ENGAGEMENT N°10

FÊTER "SAINT-ÉGRÈVE EN CHARTREUSE"

Co-Construire un temps festif de rassemblement dont le point d'orgue se déroulera en juin. Il associera dans la durée tous les acteurs de la ville (écoles, entreprises, associations, commerces, unions de quartiers...) autour de projets culturels, sportifs, patrimoniaux... valorisant le tissu local et le lien avec le massif de la Chartreuse.

Notre ambition est de rassembler et connecter les Saint-Égrévois afin qu'ils découvrent toutes les richesses et le talent des acteurs de notre ville.

Les candidats de Pour Saint-Égrève financent eux-mêmes cette campagne électorale, sans le soutien d'un quelconque parti politique. Notre indépendance passe aussi par cela. En tant que particulier, vous pouvez nous soutenir en versant un don qui sera déductible (à hauteur de 66 %) de votre impôt sur le revenu. Nous vous remercions chaleureusement pour votre contribution.

Je soutiens Benjamin COIFFARD en faisant un don de :

10 € 20 € 50 € 100 € Autre montant :

Par chèque à l'ordre de : Justin de FILIPPIS, Mandataire financier de Benjamin COIFFARD

Un reçu vous sera adressé afin que vous puissiez bénéficier de la déduction fiscale.

Formulaire et chèque à envoyer à : Justin de FILIPPIS, 25bis, rue des Moutonnées - 38120 SAINT-ÉGRÈVE
Vous pouvez également scanner le formulaire de soutien et l'adresser à : saintegreve2026@gmail.com

Article L52-8 du Code électoral : Une personne physique peut verser un don à un candidat si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit ou sociétés de financement ayant leur siège social dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts à un candidat ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L.52-11.

www.pour-saint-egreve.fr - ✉ saintegreve2026@gmail.com - f facebook.com/PourSaintEgreve

Oui, je soutiens benjamin COIFFARD

Nom Prénom

Adresse

Téléphone

E-mail

Fait à Signature

le.....